

Éducation nationale : 25 millions d'euros pour accompagner des projets BYOD

xavier@nextinpact.com

2-3 minutes

Fini le « plan tablettes » de François Hollande. Le ministère de l'Éducation nationale mise désormais sur le « Bring your own device », afin que chaque élève travaille avec son propre matériel. 25 millions d'euros doivent être mis sur la table afin d'accompagner des expérimentations au cours de la prochaine année scolaire.

Par un bref [arrêté](#) publié la semaine dernière au Journal officiel, le gouvernement a donné le coup d'envoi de l'appel à projets « *collèges numériques et expérimentation de projets pédagogiques innovants s'inscrivant dans une démarche BYOD/AVEC* ». Vingt-cinq millions d'euros sont ainsi mis sur la table, en lien avec le programme des investissements d'avenir.

Le ministère de l'Éducation nationale considère que la « *très large diffusion* » des tablettes, ordinateurs portables et smartphones au sein de la population et « *leur renouvellement technique rapide* » doivent conduire les pouvoirs publics à « *privilégier désormais le développement de projets dits "AVEC" (ou "BYOD", "Bring Your Own Device") reposant sur l'usage en milieu scolaire de leur propre équipement par les élèves* ».

« *Ce modèle semble être aujourd'hui une alternative pertinente à l'équipement massif des élèves, à l'allègement du poids du cartable ou encore à une appropriation facilitée de l'outil informatique par les apprenants* » fait valoir la Rue de Grenelle.

Jean-Michel Blanquer avait d'ailleurs [raillé le « plan tablettes » de François Hollande](#), en février dernier à l'Assemblée nationale. « *Il peut n'y avoir rien de pire que des pluies de tablettes sur les établissements si les finalités n'ont pas été auparavant affirmées et les professeurs formés. C'est malheureusement ce qui est trop*

souvent arrivé dans notre pays », s'était alarmé le ministre de l'Éducation nationale.

Jean-Michel Blanquer avait poursuivi en affirmant que les contribuables n'avaient pas à « *financer l'arrivée dans des établissements de cartons qui n'ont même pas été déballés* ». Le ministre était même allé jusqu'à évoquer des cas de tablettes « *revendues par les élèves parce que le processus n'avait pas été suffisamment pensé en amont* ».

Une subvention maximale de 190 euros par appareil